

La Démocratie à L'épreuve Des Défis Sécuritaires en Afrique : Cas du Burkina Faso

Afrika'da Demokrasinin Güvenlik Tehditleriyle Sınanması: Burkina Faso Örneği

Samiratou DIPAMA 

Résumé

Cet article analyse les impacts des défis sécuritaires sur les acquis démocratiques au Burkina Faso en conceptualisant les défis sécuritaires sous l'angle des menaces liées au terrorisme et la démocratie comme intégrant la protection des libertés individuelles, la démocratie électorale et les mécanismes de check & balances entre les institutions étatiques. Cet article montre que si la violence terroriste à laquelle fait face le Burkina Faso depuis 2015 a fragilisé la démocratie, il n'en reste pas moins que celle-ci fait preuve de résilience. Dès lors, l'insécurité, loin de mettre un terme à la démocratisation, ouvre plutôt de nouvelles perspectives pour sa dynamisation.

Mots clés: Démocratie, Sécurité, Transition, Coup d'État, État d'urgence, Élections, Libertés individuelles.

Öz

Bu makale, güvenlik tehditlerinin Burkina Faso'daki demokratik sürecin başarısı üzerindeki etkisini incelemektedir. Bu amaçla güvenliği terörizm ve demokrasiyle bağlantılı tehditler perspektifinden ele almakta ve bireysel özgürlüklerin, seçim demokrasisinin ve devlet kurumları arasındaki kontrol ve denge mekanizmalarının korunmasını kapsayacak şekilde kavramsallaştırmaktadır. Bu değerlendirmeye göre demokrasinin Burkina Faso'da 2015'ten bu yana terör tehdidi nedeniyle zayıfladığı doğru olmasına rağmen demokrasi bu ülkede yine de bir miktar dayanıklılık göstermiştir. Dolayısıyla güvensizliğin demokratikleşmeyi sona erdirmekten ziyade demokratikleşmenin dinamizmine yeni perspektifler sunduğu iddia edilebilir.

Anahtar Kelimeler: Demokrasi, Güvenlik, Geçiş Süreci, Askeri Darbe, Olağanüstü Hal, Seçimler, Bireysel Özgürlükler.

* Assist. Prof., Thomas Sankara University, Burkina Faso, dipamamis@yahoo.fr, ORCID: 0000-0002-6599-5980

How to cite this article/Atf için: Dipama, S. (2024). La Démocratie à L'épreuve Des Défis Sécuritaires en Afrique : Cas du Burkina Faso. *Marmara Üniversitesi Siyasal Bilimler Dergisi*, 12(2), 237-264. DOI: 10.14782/marmarasbd.1518721



1. Introduction

La s curit  demeure au centre des pr occupations de l' tat moderne ainsi qu'un des  l ments cl s de sa l gitimit . En d'autres termes, la l gitimit  de l' tat est mesur e par sa capacit    assurer la s curit  et la qui tude de ses citoyens et   s curiser ses fronti res (Roch , 2004). Dans cet  lan de protection de ses citoyens par la rel ve des d fis s curitaires, l' tat peut  tre amen    utiliser des moyens   m me de constituer une violation flagrante des r gles d mocratiques. Dans le contexte de multiplication des crises s curitaires avec notamment l'av nement du terrorisme, la question de la compatibilit  entre d mocratie et (in)s curit  est progressivement devenue un sujet majeur dans les d bats acad miques et politiques. Cette question est particuli rement d'actualit  dans les pays du Sahel, notamment le Mali, le Niger et le Burkina Faso qui sont la cible des groupes arm s, pour certains depuis pr s d'une d cennie (Djingarey,2021 ; Akinyetun 2023).

Malgr  le processus de d mocratisation amorc  depuis le d but des ann es 1990 (Loada, A. & Wheatley 2014), la d mocratie n'est pas consolid e car elle est loin d' tre la r gle l gitime de r gulation du champ politique (Diamond & Plattner 2010). Une grande partie de ces d mocraties naissantes des ann es 1990 se sont mut es en autoritarismes ou en r gimes politiques hybrides (Carothers 2002 ; Van De Walle 2009). Ces r gimes ont la particularit  de concilier une architecture juridique d mocratique avec des pratiques autoritaires (Diamond 2002 :21-35). Dans le cas du Niger, du Burkina Faso et du Mali, des tentatives de coup d' tat constitutionnels marqu s par des vell t s de prolongation de mandat ont  t  observ es. Ces dynamiques ont pour la plupart  t  sold es par des coup d' tat militaires comme ce fut les cas du Mali en 2012 et 2020 et du Niger en 2010 et 2023 ou des soul vements populaires comme ce fut le cas du Burkina Faso en 2014 (Afrikajom Center, 2020).

Ces difficult s dans la construction d mocratique se sont accentu es avec l'ins curit . Le Burkina Faso, depuis 2015 fait face   une d gradation de sa situation s curitaire (Saidou & Bertand 2022) marqu e par une multiplication des attaques terroristes avec comme corollaire la reprise du pouvoir par les militaires successivement le 24 janvier 2022 et le 30 septembre 2022(Oliver De Sardan 2023 ; Bagayoko 2021 ; Diallo 2020). Dans le m me sens, le Mali a fait l'exp rience de deux coups d' tat le 18 Ao t 2020 et le 24 mai 2021 ; le Niger quant   lui vient de connaitre son premier coup d' tat le 26 juillet 2023. L'argument principal avanc  par les militaires pour justifier le coup d' tat  tait notamment l'incapacit  du gouvernement destitu    lutter efficacement contre le terrorisme (Roussy 2022 ; Loada 2023 ; Topanou 2022) et   asseoir la bonne gouvernance. Cette instabilit  politique secr t e par la guerre contre le terrorisme suscite des interrogations quant   la compatibilit  entre ins curit  et d mocratie. D'o  la question de d part suivante : La d mocratie peut-elle survivre dans un  tat faisant face   des d fis s curitaires ? A cette question, les opinions sont partag es et diversifi es dans la litt rature.

Selon certains politologues et juristes, les lois '*patriot act*' ou la loi C-36 adopt es par les assembl es l gislatives canadiennes et am ricaines   la suite de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 ont ouvert la voie   un foss  entre la th orie de la d mocratie lib rale d fendue par ces derniers et sa

pratique (Daniels, Macklem & Roach 2001 ; Dworkin 2002). Un autre auteur attire l'attention sur les éventuelles dérives auquel l'État peut s'adonner dans sa politique de lutte contre le terrorisme car cet État « peut à tout moment être sujet à la provocation du terrorisme et se transformer lui-même en terroriste » (Agamben 2001). Certains auteurs abondent dans le même sens en arguant que l'état d'exception est devenu le paradigme courant de légitimation des actions de l'État dont la souveraineté est désormais réduite à une guerre contre le terrorisme, laquelle guerre conduira à long terme à l'impossible réconciliation entre la démocratie et l'état d'exception (Blumenthal 2006). Selon un autre auteur, vu que la sécurité parfaite et absolue est impossible à atteindre, la société et les individus qui la composent doivent trouver de façon impartiale et objective un consensus autour du degré suffisant de sécurité (Weinstock, 2003 :195).

La plus grande partie de la littérature s'est largement appuyée sur le cas des démocraties libérales occidentales assez vieilles pour l'analyse de la question du lien entre la sécurité et la démocratie. Cependant, force est de reconnaître que cette question est de plus en plus d'actualité dans les jeunes démocraties du continent africain, notamment dans la région du Sahel en proie au terrorisme (Villalon&Idrissa 2020 ; Saidou 2024). En ce qui concerne la région du Sahel, certains auteurs soulignent que dans le contexte de la crise sécuritaire actuelle, le budget de la défense, qui échappe généralement au contrôle du parlement, a augmenté exponentiellement ces dernières années et cela pourrait conduire à un recul démocratique marqué surtout par une résurgence des coups d'État (Raffinot 2023). D'autres ajoutent que le terrorisme a conduit à la secondarisation de l'agenda démocratique au Sahel étant donné que la nouvelle génération de coup d'État dans cette région s'appuie sur la question sécuritaire liée au terrorisme et pourrait déboucher sur l'instauration de nouveaux régimes « néo dictatures » (ni démocratie, ni dictature) (Raffinot, M. 2023; Przeworski 1991; Dahl 2008).

Cet article en prenant appui sur le cas du Burkina Faso tente de répondre à cette question centrale de recherche : comment les défis sécuritaires liés au terrorisme affectent-ils les acquis démocratiques au Burkina Faso ? Dans le cadre de cette recherche, les défis sécuritaires sont conceptualisés sous l'angle des menaces liées au terrorisme. Quant à la démocratie, elle a été théorisée de diverses manières dans la littérature académique, reflétant la richesse et la complexité de ce concept fondamental. Joseph Schumpeter (1972) propose une vision minimaliste ou électoraliste de la démocratie, où celle-ci est essentiellement réduite à un processus institutionnel de sélection des dirigeants politiques par le biais d'élections concurrentielles. Cette approche met l'accent sur les procédures électorales et considère la compétition électorale comme le cœur de la démocratie. En revanche, Robert Dahl (1971) offre une conception maximaliste de la démocratie, élargissant le cadre au-delà des simples élections pour inclure des dimensions telles que l'égalité, la participation effective des citoyens et la protection des libertés civiles. Dans le cadre de cette étude, la démocratie est opérationnalisée d'une manière holistique, englobant non seulement la tenue régulière d'élections libres et équitables mais aussi la protection des libertés individuelles et le respect des mécanismes de freins et contrepoids (*checks and balances*) entre les différentes branches du pouvoir. Cette approche permet de mieux appréhender la qualité et la résilience des institutions démocratiques en assurant un équilibre entre la compétition politique, la

participation citoyenne et le respect des droits individuels (Loada 2014). Le concept de terrorisme ne fait pas l'objet de définition unanimement acceptée en raison de la subjectivité et l'influence des perceptions politiques. Martha Crenshaw (1981) décrit le terrorisme comme « une stratégie de violence conçue pour provoquer un changement politique » en soulignant l'utilisation de la violence comme outil stratégique pour atteindre des objectifs politiques, indépendamment des cibles spécifiques. Hoffman (2006) définit le terrorisme comme « la violence préméditée et politiquement motivée perpétrée contre des cibles non-combattantes par des groupes sub-nationaux ou des agents clandestins, généralement dans l'intention d'influencer une audience ». Cette dernière définition qui met en avant la préméditation, la motivation politique et l'objectif de terroriser une population au-delà des victimes immédiates sera retenue dans le cadre de cette étude.

La contribution de cet article à la littérature existante serait d'apporter une perspective critique des rapports complexes existants entre la démocratie et la sécurité (ou l'insécurité) dans un État non démocratiquement consolidé étant donné que généralement, la littérature tend à se focaliser sur le cas des démocraties consolidées pour analyser cette question. L'innovation majeure de cet article serait donc d'investiguer ce dilemme dans le cadre d'un pays africain qui connaît un retour des coups d'État dans un contexte d'insécurité.

En vue d'apporter des éléments de réponse à la question centrale de recherche, des données ont été collectées et analysées à travers une approche qualitative. Il s'est agi concrètement d'une analyse documentaire minutieuse des articles scientifiques, des études, travaux et articles de presse traitant de la question en vue de comprendre les dynamiques profondes liées à l'intersection entre la démocratie et la sécurité dans ce contexte de crises multidimensionnelles au Sahel. Cet article situe temporellement son analyse à partir de la période marquant le début de la crise sécuritaire avec la première attaque terroriste d'envergure survenue le 15 janvier 2016 (Nanema et al. 2017 ; Balima 2016).¹ L'analyse permet de montrer que si l'insécurité affecte la démocratie dans certaines de ses dimensions (I), il n'en reste pas moins que celle-ci fait preuve de résilience (II). Autrement dit, tout en étant fragilisée par l'insécurité, la démocratie est loin d'être totalement ébranlée.

2. Une démocratie fragilisée

L'analyse sur les implications des défis sécuritaires pour la démocratie met en évidence la fragilisation progressive du paysage démocratique depuis la fin des années 2015 qui a consacré le début des attaques terroristes. Cette fragilisation de la démocratie peut être élucidée d'une part par la mise à rude épreuve de l'agenda électoral marquée par la minimalisation du jeu électoral et la secondarisation des élections et d'autre part par l'érosion des libertés individuelles et collectives.

1 Cette attaque est survenue en plein cœur de la capitale aux environs de 19 heures et a visé principalement le café Capuccino beaucoup fréquenté par les expatriés, un grand hôtel de la place, ainsi qu'un bar jouxtant l'hôtel et a fait une trentaine de morts.

2.1. L'agenda électoral à l'épreuve

La mise à rude épreuve de l'agenda électoral, une des manifestations du recul démocratique en contexte d'insécurité, trouve son fondement d'une part dans l'organisation d'élections à minima privant une bonne partie des citoyens de leur droit de vote et d'autre part par la secondarisation des élections caractérisée par la fabrique de discours politiques tendant à justifier l'inopportunité du retour à l'ordre constitutionnel en période d'insécurité.

2.1.1. Des élections à minima ?

Les élections, définies comme une consultation populaire permettant aux citoyens de se prononcer sur le choix des candidats qui proposent des programmes différents de gouvernance de l'État et de participer à la gestion de la chose publique, constituent une composante clé de la démocratie (Walzer 1997 :60 ; Webler & Tuler, 2021 ; Lijphart 1999 ; Lindberg 2006 ; Adejumobi 1998). La tenue d'élections libres et transparentes nécessite l'existence de mécanismes visant à faire respecter les droits de l'homme ainsi que les libertés politiques et individuelles (Dahl 1971 ; Landman 2013). L'organisation et la tenue des élections sont encadrées juridiquement par des règles dont notamment la loi électorale, qui se veut être aussi démocratique et inclusive que possible.

Au Burkina Faso, les élections sont encadrées juridiquement par la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral, laquelle loi a successivement connu des modifications. Parmi toutes ces modifications, celle de 2020 mérite le plus d'attention car elle a remis en cause le caractère inclusif et représentatif du jeu électoral. En effet, le projet de loi portant modification du code électoral introduit par le pouvoir en place en son temps et adopté par l'Assemblée nationale le 25 août 2020, définit un seuil d'au moins 50% des circonscriptions électorales dans la commune pour la validation des résultats. Cette modification prévoit qu'en cas de « force majeure ou de circonstances exceptionnelles », seuls les résultats des bureaux de vote ayant ouvert seront pris en compte. Cette posture d'élections à tout prix vient entacher certains aspects clés de la démocratie.

Tout d'abord, ces modifications ayant permis la tenue des élections présidentielles et législatives couplées le 22 novembre 2020 ont remis en cause le principe de l'universalité et de l'égalité du vote en privant les populations dans les zones sous forte menace terroriste de leur droit à la participation de la vie publique à travers le vote en raison du fait que ces zones étaient quasiment inaccessibles aux agents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), principal organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections. Cette inaccessibilité a débouché sur l'organisation d'élections à minima étant donné que selon les chiffres officiels environ 1.619 secteurs et villages sur les 9.299 n'ont pas été couverts par l'opération d'enrôlement sur les listes électorales de 2020 (International Crisis Group. 2020).

Des centaines de milliers de personnes déplacées internes n'ont pas pu être enrôlés dans les sites de déplacés internes faute de documents d'identité. Sur ce point, il est nécessaire de préciser que la légitimité des résultats électoraux dépend en grande partie de la crédibilité dans la confection

du fichier électoral. La restriction de la couverture géographique des opérations de recensement électorales et de constitution du fichier électoral a impacté nécessairement sur la légitimité des résultats des élections de 2020 (Ouédraogo 2023). A titre illustratif, alors que le taux de participation était de près de 60% lors des élections présidentielles de 2015 au Burkina Faso, il correspond à environ 50% lors des élections couplées de 2020. A titre comparatif, le taux de participation des élections législatives au Mali organisé le 29 mars 2020, s'élevait timidement à 36 % des électeurs inscrits au niveau national. Ces chiffres suscitent des interrogations du point de vue de la légitimité des gouvernants (Ouédraogo & Ouédraogo 2020) élus en période d'insécurité.

Aussi, lorsqu'on prend en compte le fait le Burkina comptait en son temps près d'un million de déplacés internes, dont 30 pour cent se trouvent dans l'impossibilité de voter faute de pièces d'identité (Douce 2020a) on peut questionner le caractère démocratique et légitime de ces élections qui ont exclu une bonne frange de la population. Les personnes qui se sont vues privées de leur droit de vote sont en réalité celles qui sont les plus touchées par la menace terroriste et de ce fait leurs voix étaient primordiales dans la légitimation des résultats des élections surtout que les campagnes électorales de 2020 se sont centrées sur les questions de sécurité (Saidou & Bertrand 2022). C'est ce qu'a relevé un ex député-maire de Dori, dans la région du Sahel, l'une des zones plus touchées du pays, lorsqu'il a justifié son veto à ce projet de loi à l'Assemblée nationale par son caractère anti-démocratique étant donné que les résultats des élections seront légitimés sans tenir compte des centaines de milliers de Burkinabè qui ne vont potentiellement pas pouvoir voter pour des raisons de sécurité (Jeune Afrique, 2022).

Par ailleurs, en excluant une bonne partie de la population, cette nouvelle loi vient renforcer la polarisation politique déjà importante du fait des inégalités entre le centre et les périphéries du pays. En effet, au niveau national, sur les 860 villages où les élections n'ont pas eu lieu, 55 % se trouvent dans la région du Sahel (Douce 2020b) Ce nouveau code électoral a ainsi affecté la démocratie en creusant davantage le fossé entre les régions sécurisées et celles non sécurisées en raison du fait qu'une grande majorité de l'électorat dans les zones périphériques en proie à l'insécurité a été exclue de la loi électorale de 2020. Le même constat a été fait au Mali lors des élections présidentielles de 2018 tenues malgré le contexte sécuritaire défavorable car ces élections ont été marquées par une faible participation et des accusations de fraude et d'irrégularités, notamment dans les zones affectées par le terrorisme (Posthumus 2018).

Enfin, malgré les possibilités de reporter d'un an les élections législatives prévues par la constitution du Burkina Faso en son article 81 alinéa 2 « en cas de force majeure ou de nécessité constatée par l'Assemblée nationale à la majorité absolue des députés », l'exécutif a tenu mordicus à organiser les élections dans des conditions remettant en cause l'égalité de vote des citoyens. Ce qui peut amener à considérer que les élections de 2020 loin de symboliser le moment de redevabilité des dirigeants et de participation directe des citoyens, ont été réduites à des instruments de survie et de consolidation des pouvoirs des élites.

Dans cette lancée, les rumeurs d'accords secrets conclus avec les groupes terroristes dans la perspective de garantir temporairement une certaine calamité pendant le déroulement des élections conforte davantage cette critique de la démocratie électoraliste qui a guidé la modification de la loi électorale. Il est important de préciser qu'un rapport de l'Assemblée nationale soumis au président Kaboré et proposant le découplage des élections législatives et leur report d'un an en raison du contexte sécuritaire, a été rejeté en bloc non seulement par les partis de la majorité mais aussi par ceux de l'opposition (L'Économiste du Faso 2020). Cette posture des partis d'opposition dans ce projet de modification de la loi électorale vient partiellement battre en brèche le paradigme assez répandu selon lequel les partis au pouvoir, plus que les partis d'opposition, seraient généralement plus enclin à défendre le respect de l'échéance électorale en raison de leurs fermes convictions à toujours remporter les élections organisées par eux-mêmes. Cette posture d'élections minima de 2020 est actuellement contrastée par la tendance de secondarisation des élections qui prévaut actuellement sous les régimes militaires de transition

2.1.2. Des élections aux « calendes grecques »

Le régime de l'ex-président Roch Kaboré qui a gouverné le pays de 2015 à janvier 2022 a été largement critiqué par la population en raison de la perception grandissante de son incapacité à lutter efficacement contre le terrorisme (Diaw & Gongo 2021). Cette perception a été confortée suite aux attaques d'Inata survenues le 14 novembre 2021 dans la province du soum où plusieurs policiers ont été tués (BBC 2022) et s'est traduite par diverses manifestations appelant au départ de Roch Kaboré. Profitant d'un tel contexte défavorable au régime civil de l'époque, des militaires sous le leadership du Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba ont fait irruption à Ouagadougou et fomenté un coup d'État contre le régime.

A priori, depuis janvier 2022, le Burkina Faso connaît formellement un processus d'autoritarisme caractérisé par la transition d'un régime civil à un régime militaire. Cette évolution vient remettre en cause le paradigme de la transition démocratique selon lequel les pays comme le Burkina Faso relevant de la troisième vague de démocratisation allaient progressivement évoluer vers une démocratie consolidée après leur libéralisation politique marquée par la tenue régulière d'élections (Carothers 2002 ; O'Donnell, 1994). Ce coup d'État qui semble avoir été accueilli favorablement par la population (La croix, 2022 ; Ramde 2023) vient aussi rappeler la tendance grandissante à remettre en cause la capacité des régimes civils dans la lutte contre le terrorisme en Afrique (Ramde 2023)² et par ricochet à la légitimation des coups d'État dits « salvateurs » (Ouédraogo & Ouédraogo 2021).

2 Il résulte du sondage 2023 de Afro baromètre que 92% des citoyens estiment que les Forces de Défense et de Sécurité sont « quelque peu » ou « beaucoup » utiles pour aider le Burkina Faso à recouvrer son intégrité territoriale et son unité nationale et 83% insistent sur le fait que les régimes militaires de transition actuelle au Burkina Faso devraient se concentrer entièrement sur la lutte contre l'insécurité au lieu de faire aussi de la politique (Ramde 2023). Ces éléments illustrent l'opinion grandissante consistant à faire de la lutte contre la crise sécuritaire le domaine de compétence exclusif des militaires.

En outre, l'effet de mode consistant à faire adopter une charte de la transition (en rétablissant la constitution dans ses dispositions qui ne lui sont pas contraires) à la suite des coups d'État survenu au Burkina Faso en janvier et septembre 2022 (TV5 Monde, 2022) et parallèlement au Mali en 2020 et 2022 et à se faire investir par le conseil constitutionnel comme un président légitimement élu (VOA Afrique 2022), vient témoigner de la volonté manifeste des putschistes à donner illégalement une assiste légale à leur prise illégale de pouvoir (Parjouet 2021 ; Perlo 2014), voire à remettre en cause le paradigme faisant des élections la seule voie légale d'accès au pouvoir. Cette investiture par le conseil constitutionnel a été vivement critiquée par une frange de la population dont les juristes notamment qui estiment que cette investiture reviendrait à donner une certaine légitimité aux putschistes et par ricochet aux coups d'État et équivaudrait à un autre coup d'État constitutionnel (Traore 2022). Sur ce point, il convient de s'interroger sur la marge de manœuvre du Conseil constitutionnel dans un régime d'exception (Soma 2016), surtout que celui-ci dans beaucoup de cas de figure en Afrique se trouve en quelque sorte sous le contrôle de l'exécutif même dans les gouvernements civils.

Par ailleurs, bien que les autorités militaires sous le régime Damiba aient accepté de ramener le délai de la transition à juin 2024 à la suite de concertations avec la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Le Monde 2022), cette concession en apparence semble avoir été faite simplement par crainte de subir les mêmes représailles que le Mali voisin de la part de la CEDEAO (Le Point,2022). Etant donné que ces autorités ont pris le pouvoir sur la base de discours de délégitimation des actions anti-terroristes de l'ex-président Kaboré et de légitimation de leur capacité en tant que militaires à mettre en œuvre des actions de lutte anti-terroristes plus efficaces, elles ne pouvaient pas risquer de subir des sanctions de la CEDEAO. De toute évidence, de telles sanctions allaient entraver leurs capacités de mobilisation financière pour résoudre la crise sécuritaire et maintenir leur légitimité populaire. Partant de ce constat, l'on peut en déduire que la concession faite par les autorités militaires sous Damiba répondait à cette idée d'élections aux calendes grecques qui consiste à accepter une date raisonnable de retour à l'ordre constitutionnel tout en sachant consciemment que cette date n'arrivera jamais. En quelque sorte, ils ont accepté l'échéance de 2024 pour pouvoir échapper à d'éventuelles sanctions de la CEDEAO et jouer sur le temps qui leur est imparti pour assoir et consolider leur légitimité populaire, laquelle légitimité populaire leur sera utile lorsque ces autorités de la transition voudraient aller à l'encontre de la date fixée de concert avec la CEDEAO. La décision de retrait de la CEDEAO prise par les régimes militaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger, le 28 janvier 2024, laisse présager une moindre probabilité de retour à l'ordre constitutionnels dans les délais impartis par la CEDEAO car ces régimes voient ce retrait comme le moyen ultime de se défaire de tout engagement pris vis-à-vis de la CEDEAO, notamment par rapport au respect du calendrier électoral qui arrivaient à échéance dans les prochains mois pour le Burkina Faso et le Mali. Cette idée a été confirmée par les récentes assises nationales au Burkina Faso et au Mali qui ont débouché sur la prolongation de la durée de la transition respectivement de cinq et trois ans (Toulemonde 2024).

En outre, suite au renversement du régime militaire de Damiba par une autre junte dirigée par le capitaine Ibrahim Traoré, les élections ont été progressivement reléguées au second plan même

dans les discours officiels. Le président Traoré a clairement indiqué lors d'une interview accordée à la RTB en mai 2023 que les élections se tiendront lorsque le territoire sera suffisamment sécurisé, ceci pour souligner le fait que les élections ne constituent pas nécessairement une priorité dans un pays en proie au terrorisme. Dans cette même lancée, le Premier ministre actuel, Apollinaire Joachimson Kyélem de Tambèla, a renchérit dans son discours sur la « situation de la nation » que la sécurité prévalait sur les élections en ces termes : « Il n'y a pas d'élections sans sécurité. (...) Si vous avez une baguette magique qui peut nous assurer la sécurité le plus rapidement possible, nous organiserons les élections, c'est tout » (*Africa News*, 2023). Alors que le nexus démocratie-sécurité postule que la démocratie et la sécurité se renforcent mutuellement sans que l'une ait une prééminence sur l'autre, les discours de ces élites politiques viennent remettre en cause l'esprit de ce nexus en faisant justement de la sécurité une condition préalable à la tenue des élections. Cette secondarisation des élections constitue la manifestation d'un recul démocratique car selon certains auteurs chaque compétition électorale permet de faire avancer les perspectives pour la démocratie (Lindberg 2006 ; Carothers 2002). D'autres théoriciens de la démocratie, à travers la thèse de la fin du paradigme de transition avaient prédit que la plupart des pays africains sont condamnés à alterner des périodes démocratiques instables et imparfaites et des phases plus autocratiques car ils ne remplissent pas les conditions structurelles requises pour une véritable démocratie (Carothers 2002). Partant de ce paradigme, les crises sécuritaires récurrentes causées par des facteurs structurelles tels que la mauvaise gouvernance socio-économique et institutionnelle, entraîneraient des phases inévitables de recul démocratiques au Burkina Faso qui ne peut pas connaître une transition démocratique linéaire.

Enfin, cette secondarisation des élections semble être soutenue par une partie de la population, notamment par les organisations de la société civile de soutien à la transition actuelle telle que le collectif « Les Anges de la transition ». Ayant établi leur quartier général au rond-point des Nations Unies, en pleine centre-ville de Ouagadougou, on peut apercevoir une banderole sur lequel on peut lire des phrases qui s'inscrivent en droite ligne avec le discours des autorités actuelles, comme « Election oui. Mais la sécurité d'abord » (Studio Yafa, 2023). Cette secondarisation des élections est de plus en plus accompagnée de discours considérant la démocratie électoraliste occidentaliste comme inadaptée aux réalités et valeurs culturelles des pays africains et appelant à une refondation du modèle social et de gouvernance. Ces idées culturalistes devenues de plus en plus courantes dans de nombreux pays africains en proie au terrorisme comme le Burkina, le Mali et le Niger, viennent battre en brèche les théories classiques de la consolidation démocratique qui écartent les facteurs structurels et culturels du processus de démocratisation/ d'autoritarisme des pays de la troisième vague de démocratisation (Bratton and van de Walle 1997). La mise à rude épreuve de l'agenda électoral est aussi accompagnée d'une violation progressive des libertés publiques.

2.2. L'érosion des libertés individuelles et collectives

L'insécurité au Burkina Faso contribue à éroder la démocratie dans ses principes libéraux. Cet affaiblissement de la démocratie dans le contexte d'insécurité a été marqué par les velléités de contrôle des médias et par la suspension des activités des partis politiques.

2.2.1. Les velléités de contrôle des médias

Les libertés publiques sont des droits juridiquement encadrés par les normes nationales dont la Constitution ainsi que par des instruments régionaux ratifiés par le Burkina Faso. Cependant, force est de constater que ces libertés sont de plus en plus remises en cause dans cette période de crise sécuritaire. D'abord, le discours de la menace terroriste a été utilisé pour légitimer l'instauration en décembre 2018 de l'état d'urgence par l'ex président Roch Kaboré, lequel état d'urgence est jusque-là prolongé chaque année (Le Monde, 2019). Cet état d'urgence légitimant l'adoption de mesures exceptionnelles pour justifier l'exceptionnalité de la situation contribue généralement à renforcer le pouvoir de l'exécutif (Vauchez 2017 :113). La tentative de contrôle des médias dans le contexte d'insécurité s'est manifestée à travers les dispositions de l'article 312-16 de la loi N°044-2019/AN portant modification de la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code Pénal qui soumet les médias à une autorisation préalable pour la diffusion d'informations liées aux « images et sons de scènes d'infractions de nature terroriste ». Cette criminalisation de la publication d'informations relatives au terrorisme pourrait non seulement être inefficace dans son objectif de lutte contre le terrorisme mais aussi pourrait verser l'État Burkinabè dans un autoritarisme absolu (Dakuyo 2023).

Dans la foulée, le contrôle de l'information a été progressivement utilisé depuis le régime de Roch Kaboré pour camoufler les faillites des dirigeants politiques dans la lutte contre le terrorisme. A titre illustratif, ce régime avait pris une mesure de suspension de l'accès à la connexion internet mobile sur toute l'étendue du territoire national suite à la colère de la population provoquée par le drame d'Inata en novembre 2021(Lassad, 2021) et a justifié cette mesure par des obligations de défense nationale et de sécurité publique. De surcroit, ces velléités de contrôle des médias sont devenues plus prononcées sous les régimes de transition militaire. Dans ce contexte, l'actuel président de la transition, a décrété le 19 avril 2023 la mobilisation générale et la mise en garde pour une période de douze mois. Ce décret qui concentre le maximum de pouvoirs entre les mains de l'exécutif en lui accordant une large marge de manœuvre dans la lutte anti-terroriste, va de toute évidence ouvrir la voie légale à la violation des principes démocratiques y compris des libertés individuelles.

En sus, dans l'optique de faire des médias gouvernementaux le seul canal d'information sur la crise sécuritaire, la participation traditionnelle des journalistes et hommes de médias à l'hebdomadaire Conseil des ministres ainsi que l'accès aux camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été progressivement limités, et les demandes de reportage à l'état-major général des armées refusées de plus en plus pour des raisons de sécurité (Courrier international,

2023). Ces restrictions ont contraint un grand nombre de journalistes à se contenter des sources d'information gouvernementales et aussi limite la production et la diffusion alternative et critique d'information sur la situation sécuritaire.

En outre, il est important de souligner les décisions de suspension de médias internationaux notamment de Radio France Internationale (RFI) et France 24 ainsi que de médias locaux dont Radio Omega prise par le président de la transition actuelle, respectivement le 3 décembre 2022 et le 27 mars (Jeune Afrique, 2022) et le 10 août 2023 (Burkina 24, 2023a). Ces suspensions font suite aux accusations dirigées par le gouvernement à l'encontre de ces médias de servir d'agence de communication pour ces groupes. Ces différentes suspensions démontrent la volonté des autorités de contrôler l'information et la communication sur le terrorisme et constituent une violation d'une des composantes clés de la démocratie substantielle, à savoir le respect des libertés publiques (Dahl 1971). Qui plus est, ces suspensions de médias décidées par le gouvernement constituent visiblement une violation des dispositions législatives Burkinabè, notamment du décret de 2013 qui confère au Conseil Supérieur de la Communication (CSC), l'organe de régulation des activités des médias, le pouvoir de décider de la suspension ou de la sanction d'un media, lesquelles décisions finales peuvent faire l'objet d'un appel devant les tribunaux compétents. Cette violation de compétence par le gouvernement montre clairement la concentration des pouvoirs au sein de l'exécutif au mépris du principe de la séparation des pouvoirs et des exigences démocratiques de garantie de l'indépendance des médias.

À ces suspensions de médias, il faut ajouter les arrestations arbitraires et les menaces de mort visant des journalistes, avocats et hommes de médias locaux pour le simple fait que ces derniers expriment des opinions n'allant pas dans le sens du régime en place (Burkina24 2022). A titre d'exemple, en décembre 2022, un membre d'un collectif pro-transition ayant appelé publiquement au meurtre de Lamine Traoré, journaliste du groupe Omega Médias et de Newton Ahmed Barry, journaliste indépendant, en réaction à leur indépendance éditoriale (Amnesty International 2023), n'a été finalement arrêté que sous la pression d'une partie de la population pour finalement n'être condamné qu'avec sursis malgré la gravité de ses propos. La récurrence des attaques de ces journalistes et avocats par une partie de la population est en partie soutenue par des discours politiques tendant à qualifier les défenseurs des droits humains et journalistes de « terroristes qui communiquent pour les terroristes combattants » (Ibid). Ces discours tenus à l'encontre des journalistes ont contribué à nourrir le ressentiment de la population vis-à-vis des hommes de médias et à légitimer les vellétés gouvernementales de contrôle des médias et de répression des hommes de médias auprès de la population.

En bref, on constate un recul de la liberté d'information et de l'accès à une information de qualité ces dernières années et cela est démontré par le fait que le pays a reculé du 36ème rang en 2019 au 37ème rang en 2021, puis au 41ème rang en 2022 et enfin au 58ème rang en 2023 sur 180 pays du Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières³. Outre les vellétés de contrôle des médias, les activités des partis politiques ont aussi été suspendues.

3 Cf. <https://rsf.org/fr/classement>

2.2.2. La suspension des activités des partis politiques

Les partis politiques constituent un acteur clé du pluralisme politique et de l'animation de la vie politique (Seiler 2000). De ce fait, ils ont un rôle clé à jouer dans le maintien et la consolidation du paysage démocratique à travers leurs fonctions de compétition électorale, de mobilisateurs des citoyens à la participation politique et d'encadrement de la société. Dans le contexte du Burkina Faso cependant, les activités des partis politiques ont été suspendues depuis le putsch du 30 septembre 2022, interdisant tout rassemblement à ces partis politiques (TV5 Monde, 2023) à travers un communiqué N°3 signé par le capitaine Ibrahim Traoré, lors de sa prise de pouvoir (Faso7, 2022). A titre comparatif, le régime militaire au pouvoir au Mali depuis 2020 avait également suspendu les activités des partis politiques en Avril 2024 (TV5 monde, 2024).

Cette décision de suspension constitue une violation des libertés politiques garanties dans une démocratie car les partis politiques surtout d'opposition et la société civile jouent le rôle de contre-pouvoirs dans une démocratie et contribuent à sa consolidation. L'interdiction de toute activité à ces acteurs clés du système démocratique contribue à consolider davantage le pouvoir du régime militaire et à caricaturer les acteurs politiques comme une gêne ou un obstacle à la poursuite de l'objectif de sécurisation du territoire. Cela revient à faire intégrer dans l'esprit des populations l'idée selon laquelle la lutte contre le terrorisme ressort de la compétence des militaires qui devraient pouvoir mener avec succès cette mission si la compétition politique est suspendue. Cette décision de suspension a été critiquée aussi quant à mise en œuvre cohérente en raison du constat qui a été fait que des activistes, acteurs de la société civile pro-gouvernementale ne se voient opposés l'interdiction de rassemblements. Cela soulève des soupçons quant à la neutralité de cette décision de suspension qui semble utiliser le prétexte sécuritaire pour délégitimer les acteurs actifs susceptibles de constituer une menace pour la survie du régime tout en instaurant un système de pensée unique au sein de la population.

Il faut noter que le principal parti d'opposition, notamment l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), a saisi la justice administrative pour contester la légalité de la décision d'interdiction par le gouvernement de la tenue de son bureau politique (Burkina 24,2023b) fondée sur le communiqué, en arguant que le rétablissement de la constitution par la transition vient rétablir tous les droits garantis et obligations prévus par la constitution dont l'obligation pour les partis politiques de tenir un bureau politique national. Cependant, le juge administratif a déclaré son incompétence pour connaître de la conformité d'un acte administratif à la constitution car la référence par le Conseil constitutionnel au communiqué du 30 septembre 2022 lors de l'investiture du Président Traore marque l'entrée de ce communiqué dans le bloc de constitutionnalité (Le Faso.net, 2023a). Eu égard à cet argument du juge administratif pour débouter sa compétence, on peut être tenté de dire que cette décision était politiquement motivée et rendue largement sous influence des autorités du régime militaire actuel. Tout cela entraîne donc la remise en cause de l'indépendance de la justice dans les contextes des pays faisant face aux menaces terroristes.

Enfin, selon certains auteurs, face à une tendance à l'autoritarisme, une unicité des partis d'opposition bien structurés est cruciale pour stopper l'hémorragie démocratique et rouvrir la voie vers le processus de démocratisation (Lindberg 2009). Force est de constater cependant que le contexte Burkinabè a été marqué par le manque d'unicité des partis politiques pour faire front à et attaquer ce communiqué de suspension de leurs activités politiques. Il n'a pas été fait cas d'une action collective des autres partis politiques pour soutenir l'UPC dans son action en justice intentée contre la décision d'interdiction de tenue de bureaux politiques. Conformément à la logique développée par Lindberg (2009), le manque d'unicité a contribué à réduire les coûts de renonciation aux dérives autoritaires pour les autorités de la transition actuelle.

Table 1 : L'indice de démocratie libérale (IDL) du Burkina Faso (Liberal Democracy Index-LDI)

Année	1991	2005	2010	2015	2016	2018	2020	2022	2023
Score	0,12	0,33	0,36	0,31	0,51	0,49	0,48	0,24	0,18

Source: V-Dem data, Country graph, https://v-dem.net/data_analysis/CountryGraph/

Nb. L'IDL intègre des éléments de démocratie tels que les libertés civiles, l'État de droit, un système judiciaire indépendant, la démocratie électorale et des freins et contrepoids efficaces. Intervalle, de bas en haut (0-1).

Le tableau ci-dessus présenté illustre clairement l'impact négatif de la crise sécuritaire liée au terrorisme sur le processus de démocratisation au Burkina Faso. Depuis le début de cette crise en 2016, le score du Burkina Faso dans l'indice de démocratie libérale a montré une diminution progressive. En 2016, le score moyen de l'indice était de 0,51, mais il a chuté à 0,18 en 2023. Cette baisse significative indique une transition du Burkina Faso d'un statut de démocratie électorale vers celui d'une autocratie fermée. En conséquence, le pays se classe au deuxième rang mondial en termes d'ampleur de la détérioration du processus démocratique pour l'année 2023. Cette évolution souligne la dégradation grave des institutions démocratiques et des processus politiques dans le contexte d'une crise sécuritaire persistante.

Bien qu'indéniable que la démocratie a été essoufflée par la crise sécuritaire liée au terrorisme au Burkina Faso, force est de constater que cette démocratie demeure résiliente.

3. Une démocratie résiliente

En dépit des menaces que les défis sécuritaires représentent pour la démocratie au Burkina Faso, force est de constater que cette démocratie a montré une certaine résilience face à la crise sécuritaire. Cette résilience est marquée d'une part par les efforts conjugués pour maintenir le fonctionnement des institutions publiques à travers la tenue des élections en contexte d'insécurité et d'autre part par la résistance aux restrictions des libertés individuelles.

3.1. L'adaptation des processus électoraux

La résilience de la démocratie dans le contexte d'insécurité prévalant au Burkina Faso a été caractérisée par les efforts fournis pour respecter le délai électoral à travers la tenue des élections couplées de 2020 et par la place prépondérante qu'a occupé la sécurité dans la campagne électorale de 2020.

3.1.1. *La réforme de la loi électorale de 2020*

Depuis la chute du régime de l'ex-président Blaise Compaoré qui a gouverné le Burkina Faso pendant 27 ans, s'en est suivi un régime de transition qui a débouché sur un retour à l'ordre constitutionnel en novembre 2015 avec l'élection de l'ex-président, Roch Marc Kaboré à la tête du pays. A l'échéance de son premier mandat en 2020, de nouvelles élections présidentielles et législatives ont été organisées en novembre 2020 malgré le contexte sécuritaire difficile du moment. En effet, les attaques continuellement perpétrées par les groupes terroristes face à la faible capacité de l'État à prévenir et contenir ces attaques, a entraîné un déplacement massif de populations ainsi que le recul de l'autorité de l'État sur les zones tombées désormais sous contrôle des groupes terroristes. Cette catastrophe humanitaire et sécuritaire constitue une véritable menace pour la survie des institutions étatiques et la souveraineté territoriale de l'État car il était visiblement difficile de tenir des élections dans un tel contexte.

Cependant, les institutions étatiques ont montré leur résilience face à la violence terroriste en adaptant le code électoral au contexte sécuritaire du moment pour assurer la tenue des élections dans les délais prévus et la continuité des institutions. C'est dans ce contexte qu'un projet de loi portant modification de la loi électorale de 2001 qui a été favorablement accueilli par les députés avec un vote affirmatif de 107 députés sur 120 à l'Assemblée nationale le 25 août 2020, apporte des modifications substantielles à la loi électorale. Il ressort de ces modifications qu'en cas d'impossibilité d'organiser les élections législatives et présidentielles sur toute l'étendue du territoire national pour raisons de force majeure ou de circonstances exceptionnelles dument constatées, il est prévu la possibilité de tenir les élections et de valider les résultats des élections organisées seulement sur une ou les parties du territoire national non affectées par la force majeure ou la circonstance exceptionnelle⁴.

Ces dispositions de modification de la loi électorale sont en partie la manifestation de la résilience de la démocratie face aux défis sécuritaires d'autant plus que la décision d'exclure une partie du territoire affectée par la force majeure des élections n'intervient pas après décision unilatérale du président, mais plutôt à la suite d'un constat dument fait par le conseil constitutionnel après rapport circonstancié de la CENI. S'agissant des élections de 2020, la force majeure empêchant la tenue des élections sur certaines parties du territoire avait été dument constaté par le Conseil constitutionnel sur 17,7 % du territoire, à cause de la « présence de groupes terroristes dans les

4 Cf. articles 122.2, 148 et 155 du code électoral modifié de 2020.

localités, l'absence de l'administration dans les zones affectées, l'abandon par les populations de leurs sites d'habitation » (Douce 2020b). Cela a permis de valider les résultats des élections tenues partiellement sur une partie du territoire.

Selon les instigateurs de ce projet de loi modificatif, le nouveau texte adopté visait à permettre de sauvegarder les institutions et la démocratie, malgré la hausse de l'insécurité dans certaines zones du pays (Roger 2020). De ce fait, la tenue des élections de 2020 était perçue comme un défi à relever face aux groupes terroristes qui avaient commencé à multiplier les attaques à l'approche des élections en vue de paralyser le fonctionnement des institutions étatiques. Il est important de noter que la multiplication des attaques à l'approche des élections de 2020 par les groupes terroristes confortait cette idée selon laquelle ces groupes étaient dans un élan de sabotage des élections en semant la terreur au sein de la population. L'ex-président de la CENI, Ahmed Newton Barry avait fait remarquer que « La situation est volatile, on observe une résurgence des attaques ces dernières semaines. On pensait inclure Gorom-Gorom dans le vote par exemple, mais l'attaque [du 8 novembre] vient de la faire basculer en rouge » (Douce, 2020b). Non seulement la nouvelle loi électorale a permis d'assurer la continuité de l'État, mais elle a aussi permis de recentrer la campagne électorale de 2020 autour de questions sécuritaires. Le Burkina Faso n'est pas un cas isolé car des pays tels que le Niger et le Nigeria qui font face aussi à une insurrection de Boko Haram ont adopté diverses stratégies électorales pour permettre la tenue régulière des élections (Saidou 2024 ; Olivier De Sardan 2023 ; Tidjani Alou 2020).

3.1.2. La sécurisation de la campagne électorale de 2020

Dans les régimes hybrides intégrant des processus électoraux (Levitsky & Way 2010) comme le Burkina Faso, le report des élections pourrait accroître les incertitudes politiques, voire entacher l'état de droit (Landman & Splendore 2020). De ce fait, les efforts conjugués pour permettre la tenue des élections dans les délais légaux prévus malgré le contexte sécuritaire défavorable en 2020 pourraient être considérés comme un signe d'une démocratie qui se veut résistante.

Dans cet élan, la campagne électorale de 2020 a été bien encadrée autour des questions de sécurité (Saidou & Bertrand 2022), et cela a permis d'uniformiser les attentes des électeurs, de recentrer les débats électoraux autour de questions existentielles, d'accroître le sentiment de reddition des candidats et de rediscuter le qualificatif de 'bétail électoral' généralement attribué aux électeurs en Afrique. En effet, les électeurs attendaient de chaque candidat le développement de stratégies claires et réalistes de lutte contre le terrorisme et de ce fait c'était la conquête de l'électeur 'rationnel' et non celle du pouvoir qui était au cœur des campagnes électorales. Pendant que les partis d'opposition battaient leurs discours électoraux autour de la légitimation de la stratégie qu'ils entendent élaborer pour remédier aux failles de la stratégie de lutte anti-terroriste de Rock⁵, le parti de Kaboré par contre dans son discours essayait de justifier les failles perçues dans la

gestion de la crise par l'instrumentalisation d'une partie de l'armée par le régime déchu de Blaise Compaoré pour faire échouer sa gouvernance (International Crisis Group 2020).

En outre, il a été observé une étroite collaboration entre la CENI et l'ex ministère de la défense nationale et de la sécurité qui ont mis au point un « plan de sécurisation exceptionnel » des élections (Diallo 2020) dont l'objectif était d'assurer la sécurité des candidats et des électeurs en raison de la multiplication des attaques par les groupes terroristes à l'approche des élections. Dans ce contexte, environ 50 000 membres des forces de sécurité ont été mobilisés le jour du scrutin pour sécuriser les bureaux de vote (BBC 2020). En plus de cela, une garde rapprochée a été allouée à chacun des treize candidats à la présidentielle et des « bulles sécuritaires » ont été définies dans les provinces en vue de permettre aux candidats de battre sereinement campagne sans craindre avec l'obligation pour les partis de faire part à l'avance de tous leurs déplacements (Topona 2020).

En dehors du dispositif sécuritaire mis en place par les institutions étatiques, certains candidats ont eu recours à des moyens de sécurité supplémentaires privés, y compris des milices et cela témoigne de la résilience des acteurs politiques également⁶. Cela est dû au fait que le dispositif sécuritaire mis en place par l'État s'est révélé insuffisant eu égard au nombre élevé de candidats et à sa faible couverture géographique. Compte tenu de l'inaccessibilité de certaines zones, les candidats ont procédé également à des campagnes électorales par procuration via les réseaux sociaux ou ils font appel aux électeurs et leur transmettent des messages via les représentants locaux (Douce 2020b).

En résumé, le positionnement de la sécurité au centre du processus électoral de 2020 à travers les efforts de sécurisation des zones de campagnes électorales témoigne de la résistance des acteurs et des institutions face aux défis sécuritaires et de leur attachement à la continuité des institutions à travers ces élections. Dans la même lancée, le contexte sécuritaire a contribué à accroître le sentiment de responsabilité des partis politiques vis-à-vis de la situation sécuritaire. Cela s'est manifesté par la place primordiale que les questions sécuritaires ont occupé dans le projet de campagne des différents candidats. Un tel contexte a permis de recentraliser les débats électoraux autour de questions d'intérêt commun et d'empêcher l'instrumentalisation habituelle des électeurs par les hommes politiques à l'approche des élections (Larcher 2020)⁷. Une certaine résilience face aux vellétés de restriction des libertés publiques a également été observée.

6 Les rumeurs de recours aux milices pour sécuriser les campagnes électorales de certains partis dont notamment le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), ont été confirmés par Ali Konaté, le président de l'Union nationale des dozos interviewé lors du meeting du MPP le 05 Novembre 2020 dans la région de l'ouest, à Bobo Dioulasso, en ces termes : « On nous a demandé de sécuriser l'événement contre rémunération. Nous étions plusieurs centaines, dans le stade et à l'extérieur, certains en tenue, d'autres en civil. A chaque fois que les partis ont besoin de nous, ils nous appellent » (Douce 2020b).

7 Comme le souligne Maré Dobi Parfait, le président de l'association estudiantine e l'université de Ouagadougou, Génération Joseph-Ki-Zerbo, et fondateur de la revue Kamite, « Nous avons assisté à une campagne sans débordements ni effusions, sans vraiment d'attaques personnelles ni instrumentalisation des communautés. Le débat a porté sur des questions politiques et non sur des questions de personnes » (Larcher 2020).

3.2. Les résistances face aux restrictions des libertés

La résilience de la démocratie dans le contexte d'insécurité a aussi été caractérisée par les résistances face aux restrictions des libertés dans les espaces publics et par celles des institutions étatiques. Ces résistances des acteurs témoignent de l'ancrage social de la démocratie malgré le contexte de crise.

3.2.1. Les résistances dans les espaces publics

Partant de la théorie de la transition imbriquée (Tsebelis 1990), certains auteurs affirment que l'unification des réformistes démocratiques est cruciale pour la réussite de la transition démocratique car elle augmentera, les coûts d'oppression du pouvoir en place, qui va obliger ce dernier à ouvrir une brèche de dialogue avec le bloc des réformistes (Lindberg 2009). Les facteurs influençant les coûts de la répression incluent entre autres l'existence d'une société civile bien organisée (Ibid).

En dépit des velléités de restrictions des libertés individuelles, il est important de noter les tendances aux résistances et de revendications de ces libertés dans les espaces publics à travers les dénonciations par des journalistes et via les plateformes sociales de ces tentatives de violation des libertés publiques. Cette résistance a été institutionnalisée avec la création en avril 2023 du « Collectif des journalistes, activistes et leaders d'opinion victimes de menaces au Burkina Faso »⁸ dont la mission est de défendre la liberté des médias et de lutter contre les menaces proférées par des individus à l'endroit des journalistes et des leaders d'opinion et d'alerter la communauté nationale et internationale. C'est dans ce contexte que suite à l'arrestation de l'un de leurs membres, le collectif a issu un communiqué largement diffusé dans les médias en ligne pour dénoncer le caractère arbitraire de l'arrestation et exiger la mise en liberté de leur membre ainsi que le respect des règles de droit en matière de poursuites judiciaires (KOACI.com, 2023).

En outre, malgré les tentatives de contrecarrer la production alternative et concurrentielle de l'information liée à la crise sécuritaire par les autorités étatiques, force est de constater l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques capable de produire de façon concurrentielle l'information, notamment les organisations de la société civile dans les zones dites rouges ainsi que les regroupements des ressortissants des localités attaquées. Ces nouveaux acteurs saisissent de plus en plus les médias privés pour informer la communauté nationale des faits réels se produisant dans leurs zones. Cette collaboration permet aux médias basés dans les zones non touchées de réduire leur dépendance vis-à-vis des sources d'information étatiques dans la production et le traitement de leurs informations. Les résistances des hommes de médias confortées par le soutien

8 Les principaux leaders de ce collectif sont notamment Dr. Arouna Loure (médecin), Lookman Sawadogo (journaliste éditorialiste), Zaida Pascal (coordonnateur national du Cadre d'expression démocratique), Ahmed Newton Barry (rédacteur en chef du journal privé l'Evènement, ex-président de la CENI), Issaka Lingani (journaliste et directeur de publication de l'hebdomadaire « L'Opinion ») et Lamine Traore (Journaliste à Radio Omega). Il faut noter que la majorité des leaders de ce collectif ont fait l'objet d'intimidation, de menaces, d'interpellation policière voire d'arrestation et de jugement pour diverses raisons sous le régime de transition actuelle.

qu'ils reçoivent des ressortissants des zones touchées contribuent à limiter les décideurs politiques dans leur élan de contrôle total de l'information.

Enfin, il est utile de mentionner les actions des journalistes, activistes et leaders d'opinion qui consistent à utiliser les réseaux sociaux tels que Facebook, twitter et télégramme pour exprimer librement leurs opinions et dénoncer ces restrictions à leurs libertés et prendre la communauté Burkinabè sur ces réseaux sociaux à témoin sur les éventuels châtements dont ils pourraient faire l'objet dans ce contexte où ils sont de plus en plus considérés comme les complices des groupes terroristes. Malgré les menaces de mort et les violences verbales qu'ils subissent tous les jours sur les réseaux sociaux, ces leaders d'opinion montrent leurs résiliences en continuant à exprimer leurs opinions et points de vue sur la gestion actuelle de la crise sécuritaire. Les institutions étatiques ne sont pas restées en marge de ce dynamisme de résilience démocratique.

4. Les résistances des institutions démocratiques

En dehors des acteurs, les institutions résistent également aux menaces d'affaiblissement de la démocratie. Parmi ces institutions, l'appareil judiciaire se hisse en haut de celles qui essaient par tous les moyens de défendre les acquis démocratiques. Il ressort de la littérature que l'appareil judiciaire peut jouer un rôle clé dans la transition vers la démocratie en revendiquant son indépendance vis-à-vis de l'exécutif car cela va changer la balance de pouvoirs ainsi que les concessions de la part du pouvoir autoritaire en place (Moraksi 2009 ; Barkan, 2008).

De prime abord, la justice Burkinabè, malgré le contexte défavorable et délicat actuel, fait des efforts pour revendiquer son indépendance et protéger l'état de droit. A ce titre, elle a interpellé, jugé et condamné à deux ans de prison avec sursis le leader d'un mouvement pro-régime, pour avoir menacé de mort un célèbre journaliste accusé de défendre les groupes terroristes et d'être un ennemi du peuple. Il convient de noter que la personne a par la suite été interpellé par la justice pour « *diffamation et mise en danger de la vie d'autrui* » après être accusé d'avoir affirmé que la gendarmerie nationale ne s'investissait pas « *à cent pour cent* » dans la lutte contre les djihadistes (TV5 Monde 2023). Le fait que la justice condamne cette personne, défenseur en apparence du régime Traoré pour des faits portant atteinte aux droits d'un journaliste et à un appareil sécuritaire, la gendarmerie, témoigne de la volonté de la justice à montrer clairement son indépendance et sa neutralité.

En outre, cette résistance de l'organe judiciaire s'est par ailleurs manifestée avec la décision de suspension des activités des organes judiciaires par le Syndicat des magistrats Burkinabè et le Syndicat National des Avocats du Burkina Faso, laquelle décision a été entérinée par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Cette décision fait suite à l'extirpation musclée de la guérisseuse de Rakissé, qui a fait l'objet d'interpellation par les forces de l'ordre, par des individus se réclamant de l'Agence Nationale de Renseignement (Jeune Afrique,2023), Cette interpellation fait suite à des images de violence exercées par ses employés sur un patient, circulant sur les réseaux sociaux (Le Faso.net,2023b). Cette descente musclée a été critiquée farouchement par le

procureur général à travers un communiqué car remettant en cause l'indépendance de la justice et le principe de séparation des pouvoirs.

Cette résistance de la justice a résulté sur des concessions faites par l'exécutif qui a organisé une rencontre de concertation avec les acteurs de la justice, lesquelles concertations ont abouti à la décision par le procureur général près la cour d'appel de Ouagadougou de l'incarcération à la Maison d'Arrêt et de Correction des Armées (MACA) pour raisons de sécurité de la concernée en attente de son jugement. A la suite de cet accord, Le CSM, dans un communiqué publié sur sa page Facebook en date du 09 août 2023, a tenu à souligner l'intervention illégalement fondée du médiateur du Faso dans une affaire judiciaire en cours tout en condamnant les atteintes à l'indépendance de la justice et en souhaitant l'opérationnalisation impartiale de la décision d'incarcération à la MACA de la prévenue.

Dans cette même veine, le tribunal administratif a montré une certaine résilience face aux arrestations jugées arbitraires de certains journalistes et avocats par le régime actuel. C'est dans cet élan de défense des acquis démocratiques et de l'indépendance de la justice que le tribunal administratif avait ordonné la suspension des enrôlements forces contre les journalistes Issaka Lingani, Rasmané Zinaba et Bassiroun Badjo ainsi que la libération immédiate de l'avocat Maître Herve Kam détenu à la direction générale de la sûreté de l'État. Bien que les autorités militaires aient ignoré ces décisions du tribunal administratif, le rendu de décisions remettant en cause les actes pris par le régime militaire, constitue une preuve de la résilience du pouvoir judiciaire en contexte de crise des acquis démocratiques.

En dehors de la justice, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) fait des efforts pour revendiquer son autonomie et promouvoir sa mission principale qui est celle de promouvoir la liberté de la presse. Ainsi, dans un communiqué publié le 29 mars 2023, le CSC affirme « constater avec regret la récurrence des menaces proférées à l'endroit d'organes de presse et d'acteurs des médias » (Faso 7. 2023) et demande aux autorités burkinabè de « prendre les mesures idoines pour assurer la sécurité des médias et des journalistes dans l'exercice de leur profession » (Ibid).

La résilience de la démocratie burkinabè face à la crise sécuritaire liée au terrorisme est démontrée par le maintien de scores relativement élevés dans l'indice de démocratie libérale durant la période de 2016 à 2020, malgré un recul démocratique observé au cours des dix dernières années. En effet, durant cette période, le Burkina Faso a enregistré des scores de l'indice variant entre 0,48 et 0,51, indiquant une performance démocratique relativement plus élevée par rapport aux scores enregistrés avant le début de la crise sécuritaire, qui se situaient entre 0,12 et 0,36 (cf. tableau 1 ci-dessus). Ce maintien relativement élevé des scores dans l'indice de démocratie libérale souligne la capacité du pays à préserver certains acquis fondamentaux de la démocratie en dépit des défis sécuritaires importants.

5. Conclusion

La région du Sahel, englobant des parties de l'Afrique de l'Ouest telles que le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad, est devenue un point focal pour l'extrémisme violent. Parallèlement, le Sahel a été témoin d'efforts vers la démocratisation, bien que ceux-ci aient connu des succès variés. Des pays comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont traversé des périodes de transition démocratique, caractérisées par des élections multipartites, une participation politique accrue et une activation de la société civile. Cependant, ces acquis démocratiques sont souvent restés fragiles, affrontant des défis importants provenant de menaces internes et externes, y compris le terrorisme. L'interaction complexe entre le terrorisme et la démocratie dans cette région présente un défi unique et le Burkina Faso illustre parfaitement le nexus complexe entre le terrorisme et la démocratie au Sahel. Cet article examine les répercussions des défis sécuritaires posés par le terrorisme sur les acquis démocratiques du Burkina Faso depuis la fin de l'année 2015. Il commence par analyser les menaces auxquelles la démocratie burkinabè est confrontée dans ce contexte d'insécurité. Cette analyse révèle que la menace terroriste affaiblit le paysage démocratique, perturbant l'agenda électoral et érodant les libertés individuelles et collectives. La crise sécuritaire a notamment conduit à l'organisation d'élections minimales et non inclusives en 2020, réduisant ainsi la légitimité démocratique des résultats. Les élections de 2020 ont été marquées par une faible participation électorale dans les zones affectées par les conflits, soulignant l'impact du terrorisme sur la participation démocratique. De plus, les deux régimes militaires successifs de 2022 ont relégué les agendas électoraux au second plan en invoquant la situation sécuritaire défavorable. La menace persistante du terrorisme au Burkina Faso a aussi conduit à une sécurisation de la gouvernance, où les mesures de sécurité sont prioritaires au détriment des libertés démocratiques. Cela se traduit souvent par la mise en œuvre de lois d'urgence, une présence militaire accrue et des restrictions sur les libertés civiles. Bien que ces mesures puissent être nécessaires pour lutter contre le terrorisme, elles peuvent également saper les principes démocratiques et les droits humains, menant à un cycle de répression.

Dans la deuxième partie de l'analyse, l'article souligne que malgré les menaces pesant sur la démocratie, celle-ci demeure résiliente. Cette résilience se manifeste par les efforts pour maintenir le fonctionnement des institutions publiques, comme en témoigne l'organisation des élections de 2020 malgré l'insécurité. Les élections générales de 2020, tenues malgré les menaces sécuritaires, ont montré la détermination du gouvernement et de l'électorat à maintenir les processus démocratiques. De plus, il y a eu une résistance notable aux restrictions des libertés individuelles et institutionnelles, y compris au sein du système judiciaire qui s'efforce de maintenir son indépendance face aux tentatives de contrôle de l'exécutif. Les élections de 2020, bien que marquées par un contexte sécuritaire difficile, ont permis de responsabiliser les partis politiques et d'encourager un vote réfléchi de la part des citoyens.

Cette analyse remet en question la corrélation linéaire souvent présumée entre démocratie et (in)sécurité, qui tend à considérer ces deux concepts comme mutuellement exclusifs et incompatibles. L'étude démontre que, loin d'être intrinsèquement incompatibles, les crises sécuritaires peuvent

en fait stimuler une plus grande valorisation et revendication des acquis démocratiques. Bien que le retour de l'armée au pouvoir puisse sembler indiquer un recul démocratique, la capacité des acteurs politiques et institutionnels à résister aux stratégies de verrouillage du régime témoigne de l'ancrage profond des valeurs démocratiques. Malgré les défis posés par le terrorisme, la résilience démontrée par le Burkina Faso offre un espoir, suggérant qu'avec les bonnes stratégies et le soutien approprié, la région peut surmonter les défis du terrorisme et de la fragilité démocratique. Il existe des opportunités pour renforcer la démocratie au Sahel. Améliorer la gouvernance, promouvoir des processus politiques inclusifs et traiter les griefs socio-économiques sont essentiels pour renforcer la résilience contre le terrorisme. Renforcer les institutions locales, responsabiliser la société civile et favoriser la coopération régionale peuvent également contribuer à un environnement démocratique plus robuste. En outre, il est crucial d'élargir cette réflexion à d'autres contextes afin de mieux identifier les facteurs contextuels et structurels influençant les dynamiques observées. Les interactions entre le terrorisme et la démocratie sont influencées par une multitude de facteurs, y compris économiques, sociaux et culturels. Une synergie accrue entre les études de sécurité et la sociologie de la démocratisation s'avère pertinente, car elle permettrait de développer une compréhension plus intégrée et nuancée de ces dynamiques. En conséquence, il est impératif de poursuivre des recherches interdisciplinaires et comparatives pour déceler les mécanismes par lesquels les crises sécuritaires peuvent à la fois menacer et renforcer les processus démocratiques, et vice versa. Les résultats de recherche ont des implications directes pour les politiques publiques et les interventions internationales. Il est donc important dans les futures recherches de considérer aussi comment les recherches peuvent informer les décideurs politiques en vue de l'amélioration des stratégies de lutte contre le terrorisme et de la promotion de la démocratie (cf. tableau 1 ci-dessus).

Democracy Tested by Security Challenges in Africa: The Case of Burkina Faso

Samiratou DÏPAMA* 

This article analyzes the impact of security challenges on democratic achievements in Burkina Faso by conceptualizing these challenges in terms of threats related to terrorism and the essential components of democracy, which include the protection of individual freedoms, electoral democracy, and the mechanisms of checks and balances among state institutions. The analysis indicates that, despite the fragility of democracy in Burkina Faso since 2015 due to the terrorist threat, it has nonetheless demonstrated a degree of resilience.

Indeed, examining the impact of security challenges on democratic processes reveals a notable decline in the robustness of democratic institutions since late 2015, coinciding with the rise in terrorist activities. This erosion of democratic principles can be analyzed through two primary dimensions. Firstly, there has been a significant undermining of the electoral process, characterized by the diminishing importance of electoral mechanisms and the reduced role of elections in shaping governance. The organization of minimal elections has effectively disenfranchised a considerable segment of the populace, undermining their fundamental right to participate in the electoral process. The diminished significance of elections is further illustrated by the emergence of political rhetoric that seeks to rationalize the postponement of a return to constitutional order during periods of insecurity.

Secondly, there has been a marked decline in both individual and collective freedoms. In Burkina Faso, the prevailing insecurity exacerbates the erosion of democracy, particularly its liberal principles. This deterioration is exemplified by efforts to exert control over the media and the suspension of political party activities. These actions collectively contribute to the weakening of democratic structures and processes in the face of ongoing security challenges.

Nevertheless, despite these formidable threats to democratic integrity, Burkina Faso's democratic system has exhibited a degree of resilience amid ongoing security crises. This resilience is evident in two main areas: the persistent efforts to sustain the functioning of public institutions, exemplified by the continued organization of elections despite insecurity, and the resistance

* Thomas Sankara University, Burkina Faso, dipamamis@yahoo.fr, ORCID: 0000-0002-6599-5980

against encroachments on individual liberties. On one hand, there were concerted efforts to adhere to the electoral schedule, as demonstrated by the organization of simultaneous elections in 2020. The prominence of security issues in the 2020 electoral campaign underscored the central role that security concerns played in political discourse and the electoral process during this period. On the other hand, the resilience of democracy amid prevailing insecurity is further demonstrated by the resistance to encroachments on freedoms within public spaces and state institutions. This resistance from various actors underscores a deep-rooted commitment to democratic principles despite the challenging crisis context. Such perseverance reflects the strong social foundation of democracy, indicating that democratic values continue to hold sway even in the face of significant adversity. These factors collectively underscore the ability of Burkina Faso's democracy to withstand significant security challenges while striving to uphold fundamental democratic principles. Therefore, insecurity, rather than ending democratization, opens up new perspectives for its dynamism.

Bibliographie

- Adejumobi, S. (1998) Elections in Africa: A Fading Shadow of Democracy, *Africa Development* 23(1), 41–61.
- Africa News (2023) Burkina: le Premier ministre laisse entendre un report des élections. 31 mai. <https://fr.africanews.com/2023/05/31/burkina-le-premier-ministre-laisse-entendre-un-report-des-elections/> (Accédé: 13.05.2024).
- Afrikajom Center (2020) *Sécurité et droits humains en Afrique de Cas du Mali, du Burkina Faso et du Niger l'Ouest et au Sahel: défis et perspectives*. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/17368.pdf> (Accédé: 10.05.2024).
- Agamben, G. & Emcke, C. (2001) On Security and Terror, *Theory and Event* 5(4).
- Akinyetun, T. S. (2023). From Epidemic to Pandemic: Covid-19, Insecurity and Development in the Sahel. *Afrique et développement* 48(2). <https://doi.org/10.57054/ad.v48i2.5080>.
- Amnesty International. (2023). Burkina-Faso, le droit à l'information doit être protégé face aux attaques. <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/burkina-faso-droit-information-protege-face-attaques> (Accédé: 20.05.2024).
- Bagayoko, N. (2021) Les instruments internationaux de gestion des conflits au défi de la crise sahélienne. *Revue défense nationale* 6(841), 87–94.
- Balima, J. T. (2016) Attaques terroristes: Chronologie des événements de la nuit du 15 au 16 janvier 2016. *Le Faso*, 19 janvier. <http://lefaso.net/spip.php?article69176> (Accédé: 12.05.2024).
- Barkan, J. D. (2008) Progress and Retreat in Africa: Legislatures on the Rise? *Journal of Democracy* 19(2), 124–137.
- BBC (2020) Elections au Burkina: 6,5 millions d'électeurs appelés aux urnes. 22 novembre. <https://www.bbc.com/afrique/55035751> (Accédé: 26.05.2024).
- BBC (2022). Coup d'État au Burkina Faso: le retour des militaires au pouvoir en Afrique de l'Ouest. 27 janvier. <https://www.bbc.com/afrique/region-60140388> (Accédé: 26.05.2024).
- Blumenthal, S. (2006) Bush's War on Professionals, *Salon*, January 5. https://www.salon.com/2006/01/05/spying_9/ (Accédé: 20.05.2024).

- Bratton, M. & Van de Walle, N. (1997) *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bunce, V. (1999). *Subversive Institutions: The Design and Destruction of Socialism and the State*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Burkina24 (2022) Médias: Dire la vérité ou encore relater les faits, valeur sacrée de notre profession, est devenu un crime (OPM). 18 décembre. <https://burkina24.com/2022/12/18/medias-dire-la-verite-ou-encore-relater-les-faits-valeur-sacree-de-notre-profession-est-devenu-un-crime-opm/> (Accédé: 22.05.2024).
- Burkina 24 (2023a) Burkina Faso: Le gouvernement suspend la Radio Omega jusqu'à nouvel ordre (Communiqué). 10 août. <https://burkina24.com/2023/08/10/burkina-le-gouvernement-suspend-la-radio-omega-jusqua-nouvel-ordre/> (Accédé: 22.05.2024).
- Burkina 24 (2023b) Suspension des activités des partis politiques au Burkina Faso: L'UPC saisit la justice. 14 février. <https://burkina24.com/2023/02/14/suspension-des-activites-des-partis-politiques-au-burkina-faso-lupc-saisit-la-justice/> (Accédé: 23.05.2024).
- Carothers, T. (2002). The End of the Transition Paradigm, *Journal of Democracy* 13(1), 5–21.
- Collier, R. (1992). Paths Toward Democracy. In D. Rueschmeyer, E. H. Stephens & J. D. Stephens (eds.), *Capitalist Development and Democracy*, Chicago: Chicago University Press.
- Courrier international (2023) Burkina Faso: “Écarter les journalistes, c'est nous affaiblir”. 3 avril. <https://www.courrierinternational.com/article/liberte-de-la-presse-burkina-faso-ecarter-les-journalistes-c-est-nous-affaiblir> (Accédé: 22.05.2024).
- Crenshaw, M. (1981) The Causes of Terrorism. *Comparative Politics* 13(4), 379–399.
- Dahl, R. (1971) *Polyarchy: Participation and Opposition*. New Haven: Yale University Press.
- Dahl R. (2008) *Who Governs? Democracy and Power in an American City*. New Haven: Yale University Press.
- Dakuyo, A. (2023) Cyberspace et limitations des libertés d'opinion et d'expression en contexte de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso. *Revue Canadienne des études africaines* 57(3), 693–711.
- Daniels, R. J., Macklem, P. & Roach, K. (2001) *The Security of Freedom: Essays on Canada's Anti-Terrorism Bill*, Toronto: University of Toronto Press.
- Diallo, A (2020) Présidentielle au Burkina: la sécurité au cœur des préoccupations. *Jeune Afrique*, 21 novembre. <https://www.jeuneafrique.com/1077552/politique/presidentielle-au-burkina-la-securite-au-coeur-des-preoccupations/> (Accédé: 12.05.2024).
- Diallo, N. L. (2020) *Le terrorisme au Sahel: dynamique de l'extrémisme violent et lutte anti-terroriste: un regard à partir du Burkina Faso*. Burkina Faso: L'Harmattan.
- Diamond, L. (2002). Thinking about Hybrid Regimes. *Journal of Democracy* 13(2), 21–35.
- Diamond, L. & Plattner, M. F. (eds.) (2010), *Democratization in Africa: Progress and Retreat*, Baltimore: John Hopkins University Press.
- Diaw, P. A. & Gongo, S. (2021) Burkina Faso: la colère face à l'insécurité persistante. *BBC News Afrique*, 18 novembre. <https://www.bbc.com/afrique/region-59290753> (Accédé: 14.05.2024).
- Djingarey, S. (2021) Défis des médias au Burkina Faso, Mali et Niger, avec un accent particulier sur la couverture et l'information sur le terrorisme au Sahel. *International Media Support*. https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2022/01/Etude_Defis-des-medias-au-Burkina-Faso-Mali-et-Niger.pdf (Accédé: 16.05.2024).
- Douce, S. (2020a) Au Burkina Faso, les déplacés sont les grands oubliés des élections de novembre. *Le Monde*, 26 octobre. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/10/26/au-burkina-faso-les-deplaces-sont-les-grands-oublies-des-elections-de-novembre_6057413_3212.html (Accédé: 12.05.2024).

- Douce, S. (2020b) Elections au Burkina Faso: en «zone rouge», une campagne sous le signe de la menace terroriste, *Le Monde*, 18 novembre. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/11/18/elections-au-burkina-faso-en-zone-rouge-une-campagne-sous-le-signe-de-la-menace-terroriste_6060192_3212.html (Accédé: 18.05.2024).
- Dworkin, R. (2002) The Threat to Patriotism. *New York Review of Books*, February 28. <https://www.nybooks.com/articles/2002/02/28/the-threat-to-patriotism/> (Accédé: 16.05.2024).
- Faso7 (2022) Burkina Faso: La suspension des activités des OSC concerne les appels à manifestations populaires '(communiqué)'. 10 avril. <https://faso7.com/2022/10/04/burkina-faso-la-suspension-des-activites-des-osc-concerne-les-appels-a-manifestations-populaires-communique/> (Accédé: 10.05.2024).
- Faso 7. (2023). Menaces récurrentes contre des journalistes et des médias: L'appel du CSC. 29 mars. <https://faso7.com/2023/03/29/menaces-recurrentes-contre-des-journalistes-et-des-medias-lappel-du-csc/> (Accédé: 12.05.2024).
- Hoffman, B. (2006) *Inside Terrorism*. New York: Columbia University Press.
- IRIS (2022) Coups d'État en Afrique de l'Ouest: 'Le terrorisme a rendu secondaire l'agenda démocratique'. 6 octobre. <https://www.iris-france.org/170.504.170504/> (Accédé: 10.05.2024).
- International Crisis Group (2020) Burkina Faso et Niger: des élections à l'épreuve des insurrections? <https://www.crisisgroup.org/fr/afrika/sahel/burkina-faso/burkina-faso-et-niger-des-elections-lepreuve-des-insurrections> (Accédé: 15.05.2024).
- Jacquemot, P. (2022) *Afrique: la démocratie à l'épreuve*, Fondation Jean-Jaurès éditions et éditions de l'Aube.
- Jeune Afrique (2022) Le Burkina Faso ordonne la suspension immédiate de RFI ' jusqu'à nouvel ordre'. 4 décembre. <https://www.jeuneafrique.com/1397894/politique/le-burkina-faso-ordonne-la-suspension-immEDIATE-de-rfi-jusqua-nouvel-ordre> (Accédé: 12.05.2024).
- Jeune Afrique (2023). Amsetou Nikiema, l'étrange guérisseuse qui attire les foules au Burkina Faso. 3 mars. <https://www.jeuneafrique.com/1423673/societe/amsetou-nikiema-letrange-guerisseuse-qui-attire-les-foules-au-burkina-faso/> (Accédé: 10.05.2024).
- KOACI.com (2023). Burkina Faso: un célèbre activiste interpellé pour intelligence avec l'étranger pour déstabiliser le régime. 29 avril. https://www.koaci.com/article/2023/04/29/burkina-faso/societe/burkina-faso-un-celebre-activiste-interpelle-pour-intelligence-avec-letranger-pour-destabiliser-le-regime_168976.html (Accédé: 09.05.2024).
- La croix (2022) Burkina: le coup d'État militaire condamné par la communauté internationale. 35 janvier. <https://www.la-croix.com/Burkina-manifestation-soutien-putschistes-Ouagadougou-retrouve-calme-2022-01-25-130.119.6677> (Accédé: 22.05.2024).
- Landman, T. (2013) *Human Rights and Democracy: The Precarious Triumph of Ideals*. London: Bloomsbury Press.
- Landman, T. & Splendore, L. Di G. (2020) Pandemic Democracy: Elections and COVID-19, *Journal of Risk Research* 23(7-8), 1060–1066.
- Larcher, L. (2020) Une campagne présidentielle apaisée au Burkina Faso. *La Croix*, 21 novembre. <https://www.la-croix.com/Monde/campagne-presidentielle-apaisee-Burkina-Faso-2020-11-21-120.112.5811> (Accédé: 04.05.2024).
- Lassad, B.A. (2021) Burkina Faso: le gouvernement confirme avoir suspendu l'internet mobile pendant 96 heures, *Anadolu Ajansi*, 23 novembre. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burkina-faso-le-gouvernement-confirme-avoir-suspendu-l-internet-mobile-pendant-96-heures/2428728> (Accédé: 18.05.2024).

- Le Faso.net (2023a) Procès UPC contre MATDS: Le juge administratif se déclare incompetent, le parti ne pourra pas tenir son activité. 19 février. <https://lefaso.net/spip.php?article119574> (Accédé: 20.05.2024).
- Le Faso.net (2023b). Burkina/Affaire guérisseuse de Komsilga: le procureur général près la cour d'appel de Ouagadougou proteste et appelle au respect des principes de séparation des pouvoirs. 31 juillet. <https://lefaso.net/spip.php?article123255> (Accédé: 12.05.2024).
- Le Monde. (2022) Coup d'Etat au Burkina Faso: une commission mise en place pour élaborer une charte et un agenda de la transition. 6 février. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/02/06/apres-le-coup-d-etat-au-burkina-faso-une-commission-pour-elaborer-charte-et-agenda-de-la-transition_6112504_3212.html (Accédé: 06.05.2024).
- Le Monde (2019) Au Burkina Faso, l'état d'urgence a été prolongé de six mois. 17 septembre. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/12/au-burkina-faso-l-etat-d-urgence-a-ete-prolonge-de-six-mois_5488507_3212.html (Accédé: 11.05.2024).
- Le Point (2022) Mali: l'impact des sanctions économiques de la CEDEAO. 14 janvier. https://www.lepoint.fr/afrique/mali-l-impact-des-sanctions-economiques-de-la-cedeao-14-01-2022.246.0492_3826.ph (Accédé: 21.05.2024).
- Levitsky, S. & Way, L. A. (2010) *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes After the Cold War*. Cambridge University Press.
- Lindberg, S. I. (2006) *Democracy and Elections in Africa*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Lindberg, S. I. (2009) A Theory of Elections as Mode of Transition. S. I. Lindberg(ed.), *Democratization by Elections: A New Mode of Transition* (314–341). Baltimore: Johns Hopkins University Press
- Lijphart, A. (1999) *Patterns of Democracy*, New Haven: Yale University Press.
- Loada, A. (2014) Introduction. A. Loada & J. Wheatley (eds.), *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*. Paris: L'Harmattan.
- Loada, A. (2023) Le procès de la démocratie [Conférence]. Journée de la démocratie, Centre pour la gouvernance démocratique, 15 septembre.
- Loada, A. & Wheatley, J. (2014) *Transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest Processus constitutionnels, société civile et institutions démocratiques*, Paris: L'Harmattan.
- Moraksi, B. (2009) Judicial Complexity Empowering Opposition? Critical Elections in Armenia and Georgia. S. I. Lindberg(ed.), *Democratization by Elections: A New Mode of Transition*, Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Nanema, D. et al. (2017). Intervention médico-psychologique lors des attentats terroristes de Ouagadougou par une cellule d'urgence médico-psychologique informelle. *L'information psychiatrique* 93(10).
- O'Donnell, G. (1994) Delegative Democracy, *Journal of Democracy* 5, 55–69.
- Olivier de Sardan, J. P. (2023) *Lenchevêtement des crises au Sahel*. Paris: Karthala.
- Ouédraogo, D. (2023). La démocratie menacée par le terrorisme dans les États du Sahel. *Afrique Contemporaine* 277(1), 315–332.
- Ouédraogo, S. M. & Ouédraogo, D. (2020). Les élections présidentielles et législatives à l'épreuve du covid-19: une mise en lumière en Afrique de l'ouest francophone, *Afrilex*, 1–23.
- Ouédraogo, S. M. & Ouédraogo, D. (2021) Propos inquiets sur la dissémination des régimes de transition constitutionnelle en Afrique. *Vénégri: La Revue Africaine des Sciences Administrative, Juridique et Politique*, 1–25.

- Posthumus, B. (2018) Mali Presidential Election Marred by Violence, *Voice of Africa*, July 30. <https://www.voanews.com/a/mali-begins-presidential-vote-begins-amid-reports-of-violence/4505619.html> (Accédé: 06.05.2024).
- Przeworski, A. (1991) *Democracy and the Market: Political and Economic Reforms in Latin America and Eastern Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Raffinot, M. (2023). L'insécurité au Sahel et le contrôle des militaires par les pouvoirs civils. Institut de Recherche pour le Développement, Document de Travail DT/2023 – 04.
- Ramde, S. F. (2023). Les Burkinabè font confiance à l'armée mais veulent qu'elle se consacre uniquement au terrorisme. *Afro baromètre*, no. 692, 24 août.
- Roché, S. (2004). L'insécurité comme problème politique: régulation et symboles du pouvoir. S. Roché (ed.), *Sociologie politique de l'insécurité: Violences urbaines, inégalités et globalisation* (153–192). Paris: Presses Universitaires de France.
- Roger, B. (2020) Burkina Faso: Le nouveau code électoral exclut une partie des Burkinabè. *Jeune Afrique*, 27 août. <https://www.jeuneafrique.com/1034854/politique/burkina-faso-le-nouveau-code-electoral-exclut-une-partie-des-burkinabe/> (Accédé: 20.05.2024).
- Roussy, C. (2022) Coup d'État au Burkina Faso: entre crise multiforme et jeux d'influence, *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, 6 octobre.
- Saidou, A. K. (2024) Démocratie et insécurité au Sahel: une cohabitation impossible? *Global Africa*, no 5, 138–152.
- Saidou, A. K. & Bertrand, E. (2022) Security as a Campaign Issue: Programmatic Mobilization in Burkina Faso's 2020 Elections. *Democratization* 29(8), 1436–1454.
- Sampson, X. (2023) Le Sahel sous haute tension après le coup d'État au Niger, *Radio Canada*, 5 août.
- Schumpeter, J. (1972) *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris: Payot
- Seiler D. L. (2000) *Les partis politiques*. Paris: Armand colin.
- Soma, A. (2016) La justice constitutionnelle de la transition insurrectionnelle au Burkina Faso. O. Narey (ed.), *La justice constitutionnelle* (99–112). Paris, L'Harmattan.
- Studio Yafa (2023). Burkina: Ces «Anges» qui veulent protéger le Capitaine Ibrahim Traoré. <https://www.studioyafa.org/10015-ces-anges-qui-veulent-protoger-le-capitaine-ibrahim-traore> (Accédé: 12.05.2024).
- Tidjani Alou, M. (2020) The Nigerien Paradox: Institutional Consolidation through Political Instability. L. Villalon & R. Idrissa (eds.), *Democratic Struggle, Institutional Reforms and State Resilience in the Sahel* (137–162). London: Lexington Books.
- Topanou, P. V. (2022) À propos de la résurgence des coups d'État en Afrique de l'Ouest. *ISI Africa*. <https://www.lsi-africa.com/fr/actualite-africaine/editorial-victor-topkanou-.html> (Accédé: 15.05.2024).
- Topona, E. (2020) Burkina Faso: élections sur fond d'insécurité. *Deutsche Welle*, 12 novembre. <https://www.dw.com/fr/burkina-faso-%C3%A9lections-sur-fond-dins%C3%A9curit%C3%A9-dans-le-nord/a-55573635> (Accédé: 20.05.2024).
- Toulemonde, M. (2024) Transitions en Afrique: un provisoire devenu permanent. *Jeune Afrique*, 7 juin. <https://www.jeuneafrique.com/1574198/politique/transitions-en-afrique-un-provisoire-devenu-permanent/> (Accédé: 04.05.2024).
- Traore, L. (2022) Le chef de la junte déclaré “Président du Faso”: une erreur, selon un juriste, *VOA Afrique*, 12 février.
- Tsebelis, G. (1990) *Nested Games: Rational Choice in Comparative Politics*. Berkeley: University of California Press.

- TV5 Monde (2023) Burkina Faso: un parti d'opposition conteste l'interdiction de r union de son bureau politique. 15 f vrier. <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-un-parti-dopposition-conteste-linterdiction-de-reunion-de-son-bureau> (Acc d : 22.05.2024).
- TV5 Monde. (2023). Burkina Faso: arrestation de militants de la soci t  civile pour «incitation   un attroupement arm ». 21 mai. <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-arrestation-de-militants-de-la-societe-civile-pour-incitation-un-attroupement> (Acc d : 12.05.2024).
- TV5 Monde (2024). Mali: le gouvernement «suspend» les activit s des partis politiques. 10 avril. <https://information.tv5monde.com/afrique/mali-le-gouvernement-suspend-les-activites-des-partis-politiques-2717486> (Acc d : 05.05.2024).
- Van De Walle, N. (2009) D mocratisation en Afrique: un bilan de la litt rature. M. Gazibo & C. Thiriot (eds.), *Le politique en Afrique:  tat des d bats et pistes de recherches* (135–163). Paris: Karthala.
- Vaucher, S. H. (2017) La fabrique l gislativ  de l' tat d'urgence: lorsque le pouvoir n'arr te pas le pouvoir. *Cultures & Conflicts* 113.
- Villalon, L. & Idrissa, R. (2020) *Democratic Struggle, Institutional Reforms and State Resilience in the Sahel*. London: Lexington Books.
- Walzer, M. (1997) *Pluralisme et D mocratie*. Paris:  ditions Esprit.
- Webler, T. & Tuler, S. (2021) Four Decades of Public Participation in Risk Decision Making. *Risk Analysis* 41(3), 503–518.
- Weinstock, D. M. (2003) La neutralit  de l' tat en mati re culturelle est-elle possible? R. Le Coadic (ed.), *Identit s et D mocratie*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes.